

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 octobre 2022

Déclenchement du plan blanc (niveau 2) dans tous les établissements de santé de Gironde

Dans un contexte de difficultés et de tensions prolongées dans plusieurs services d'urgence en Gironde touchant désormais les activités de SMUR et de régulation SAMU-Centre 15, le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine a pris la décision de déclencher le niveau 2 du plan blanc à l'ensemble des établissements de santé de Gironde, qu'ils soient sièges ou non de service d'urgence et de SMUR.

Ce dispositif vise à mobiliser l'ensemble de la communauté hospitalière, et au-delà, tous les acteurs du système sanitaire, professionnels de veille et de la sphère médico-sociale, pour assurer l'accueil et la sécurité des patients. Dans ce cadre, l'activité programmée non urgente et n'entraînant pas de perte de chance pour le patient, sera reportée pour libérer des places d'hospitalisation et limiter les tensions au niveau de l'ensemble du personnel.

I La généralisation du Plan blanc niveau 2 à l'ensemble des établissements de santé de Gironde

Le niveau 2 du plan de gestion des situations sanitaires exceptionnelles dit « Plan blanc » donne aux établissements la possibilité de prendre des mesures de gestion adaptées au sein de leur établissement, afin de réaffecter du personnel pour assurer la continuité des urgences et soins non programmés, et la prise en charge des malades.

L'objectif premier est de pouvoir mettre à disposition des professionnels qualifiés pour les services d'accueil des urgences, les services de post-urgences ainsi que les activités de SMUR (Structures mobiles d'urgences et de réanimation) et leur coordination par le SAMU-Centre 15.

Le second objectif, afin de fluidifier le parcours de soins des patients non programmés, est d'identifier des lits dans les services d'hospitalisation et si nécessaire d'**organiser des déprogrammations adaptées.**

Si des déprogrammations s'avèrent nécessaires, elles font l'objet d'une décision collégiale de la communauté médicale en lien avec les professionnels de l'éthique et d'une réévaluation régulière du patient pour éviter la perte de chance.

Les éventuelles déprogrammations n'affectent pas les patients pris en charge pour des cancers, en attente de greffes ou suivis pour des maladies chroniques.

Le dispositif fera l'objet d'une réévaluation hebdomadaire par l'agence régionale de santé, en concertation avec l'ensemble des établissements du territoire et les représentants des professionnels de ville et du médico-social.

**Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine**

Marie-Claude Savoye

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr